



OPERATION UKRAINIAN SAFE HAVEN

OPÉRATION HAVRE DE PAIX POUR LES UKRAINIENS

MESURES TEMPORAIRES DISPONIBLES POUR LES TITULAIRES DE CUAET AU CANADA

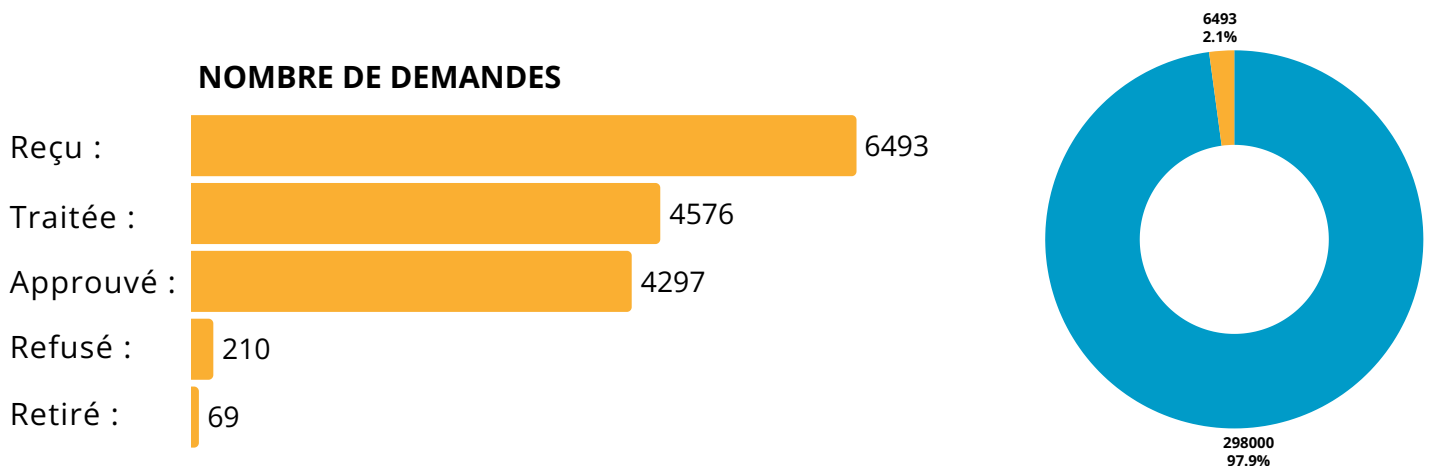
Bien que les mesures spéciales de CUAET aient expiré le 31 mars 2024, les Ukrainiens qui répondent aux critères suivants **peuvent demander** un permis de travail ouvert ou un permis d'études pour prolonger leur statut au Canada :

- Ceux dont la demande de CUAET a été approuvée avant le 4 février 2024 et ;
- Les personnes qui sont arrivées au Canada le ou avant le 31 mars 2024.

Les demandes doivent être soumises avant le 31 mars 2025. Les personnes qui souhaitent demander une prolongation de leur permis d'études ou une prolongation de leur séjour en tant que visiteur doivent le faire 30 jours avant l'expiration de leur statut actuel.

EN CHIFFRES

Bien qu'il y ait **plus de 298 000** détenteurs de visa CUAET à l'étranger au Canada au 31 mars 2024, entre le 1er avril et le 31 octobre 2024, IRCC n'a reçu que **6 493** demandes de prolongation de résidence temporaire au Canada.



EN SAVOIR PLUS

Les Ukrainiens et leurs familles qui souhaitent en savoir plus sur les possibilités qui s'offrent à eux peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante:

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine.html>.